



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15/01/2026

L'an deux mil vingt-six, le quinze janvier, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Francis JOURON,Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 10

Absents : 3

Nombre de suffrages exprimés :

Pour :11

Contre :0

Abstentions :0

Etaient présents :

M. BODET Alain, Mme DEPREZ Amélie, M. DEVAUX Stéphane, M. GUILLEMIN Dominique, M. HUMBERT Benoît, M. JOURON Francis, M. NICKELAUS Patrick, M. NICOLLE Bruno, Mme NICOLLE Aurélie, M. NICOLLE Albert Richard

Procuration(s) :

M. KOHN Jean-Claude donne pouvoir à M. GUILLEMIN Dominique

Etaient absent(s) :

M. HUGUIN Claude, M. MICHEL Fabrice

Etaient excusé(s) :

M. KOHN Jean-Claude

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : M. DEVAUX Stéphane

Date de convocation
08/01/2025

OBJET

Date d'affichage
08012025

DE2026_05 – Subvention pour l'installation d'un commerce

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

19/01/2025

et publication du :

19/01/2025

Suite à la fermeture du proxi, le Conseil Municipal a recherché la possibilité de ré-ouvrir à nouveau ce commerce de proximité avec dépôt de pain pour pallier ce manque.

Monsieur MOUATASSIM Ahmed a signé un bail avec le propriétaire du local occupé précédemment par le PROXI pour la réouverture d'un commerce PROXI MARCHER avec dépôt de pain.

La signature du bail et l'installation des locaux ayant entraîné un certain coût, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aider Monsieur MOUATASSIM Ahmed dans l'installation de ce commerce nécessaire à la satisfaction des besoins de proximité de la population, par le versement d'une subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 8 000 € pour l'aide à l'installation du commerce. Cette subvention sera versée selon la convention signée entre Monsieur MOUATASSIM Ahmed gérant de SAS PROXI MARCHER et la Commune de Combles-en-Barrois, représentée par Monsieur JOURON, Maire.

COMBLES EN BARROIS

Le Conseil Municipal charge Monsieur le Maire des démarches relatives à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à COMBLES EN BARROIS
Le Maire,



COMBLES EN BARROIS